



EXTENSION DU STATIONNEMENT PAYANT SECTEUR RENNES – LA COURROUZE À PARTIR DU 6 JANVIER 2025

Dans le cadre de l'extension du stationnement payant dans le quartier de la Courrouze (voir les rues concernées sur le plan au verso), vous trouverez ci-dessous les règles qui seront applicables à la mise en service des horodateurs **le lundi 6 janvier 2025**.

>> Procédure pour bénéficier du tarif résident

Les habitants du quartier de la Courrouze (voir périmètre au verso) peuvent solliciter le statut d'«usager résident».

Ce statut ne sera attribué que pour un seul véhicule par logement, pour une durée de 2 années calendaires, sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- certificat d'immatriculation du véhicule
- la dernière attestation d'assurance habitation (que vous soyez propriétaire ou locataire)

>> Comment faire la demande ?

- en ligne sur <https://rennes.e-habitants.com/login>
- pour les personnes ayant des difficultés d'accès à internet, il est possible de prendre rendez-vous avec le bureau du stationnement de la Ville de Rennes afin de constituer le dossier (02 23 62 24 15).

>> Tarification

Toutes les rues ou sections de rues concernées par l'extension du stationnement payant seront incluses dans la zone tarifaire "verte" où s'appliqueront les tarifs suivants :

> pour les résidents :

1/2 journée (5h)	0,40€
Journée (8h)	0,80€
Semaine	4,50€
Quinzaine	7,50€
Mensuel	14,00€

> pour les non-résidents :

De 0 à 1h15	0,20€/ 10 min
De 1h15 à 2h45	0,20€/ 9 min
De 2h45 à 6h15	1,10€/ 10 min

Pour les non-résidents, la durée maximale de stationnement est de 6h15 (le tarif appliqué est de 24,70€).

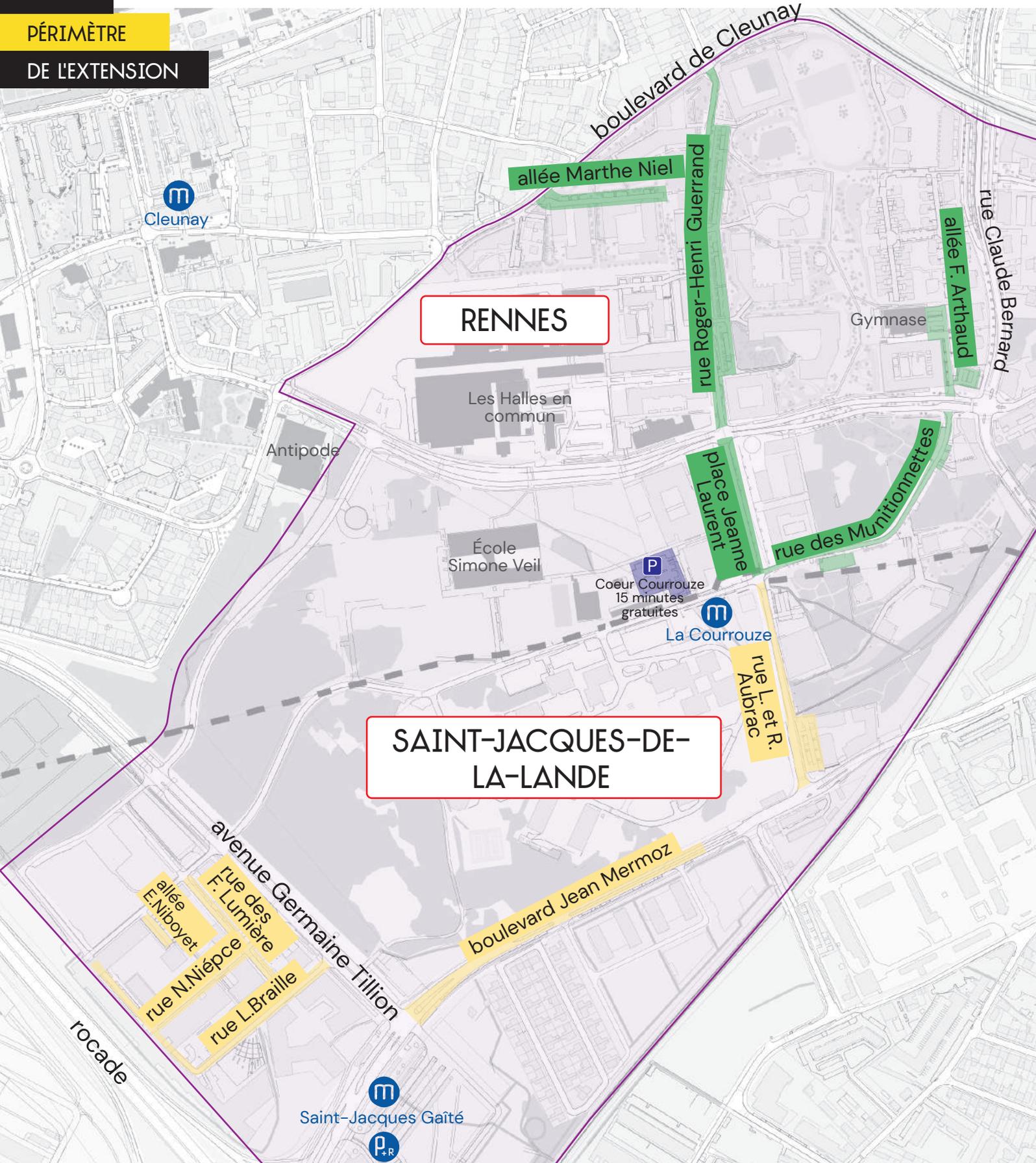
En plus des horodateurs, le paiement du stationnement peut être effectué sur l'application mobile Flowbird. Disponible gratuitement sur Google play et l'App Store, elle permet le règlement à distance et d'être notifié avant expiration (rappels en fin de mois pour les résidents par exemple).

DES QUESTIONS ?

bureau du stationnement
02 23 62 24 15

PÉRIMÈTRE

DE L'EXTENSION



RENNES

SAINT-JACQUES-DE-
LA-LANDE

-  rues soumises au stationnement payant à Rennes
-  rues soumises au stationnement payant à Saint-Jacques-de-la-Lande
-  secteur où les habitants peuvent solliciter le tarif résident